Direction des Statistiques d'Entreprises

E 2011/07

L'EMPLOI SALARIE DANS LE SECTEUR AGRICOLE EN 2009 Sophie VILLAUME

Document de travail



Institut National de la Statistique et des Études Économiques

Institut National de la Statistique et des Études Économiques

Série des documents de travail de la Direction des Statistiques d'Entreprises

E 2011/07

L'EMPLOI SALARIE DANS LE SECTEUR AGRICOLE EN 2009

Sophie VILLAUME Chargée d'études Division Agriculture

Avec la collaboration de la Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques de la Mutualité Sociale Agricole (MSA)

L'emploi salarié dans le secteur agricole en 2009

Résumé:

En 2009, on dénombre selon le jour de l'année en moyenne 303 600 contrats salariés dans le secteur agricole (défini à partir des fichiers de la MSA). Plus du tiers sont des contrats saisonniers et un contrat non saisonnier sur cinq est un CDD. Le nombre moyen de CDD saisonniers augmente entre 2002 et 2009, au détriment des CDI. Viticulture et culture de céréales représentent à elles seules 43% du nombre moyen de contrats agricoles en 2009, qu'ils soient saisonniers ou non. La culture de fruits a davantage recours aux contrats saisonniers que les autres spécialisations.

Parmi les salariés du secteur agricole dont le premier contrat en cours en 2007 est un CDD saisonnier, la moitié ne sont pas revenus travailler comme salarié agricole en 2008 ou 2009.

Parmi les salariés dont le premier contrat 2007 est un CDD non saisonnier, la moitié sont encore salariés non saisonniers en 2008 (et un tiers en 2009). 59% des salariés dont le premier contrat 2007 est un CDI sont encore salariés dans le secteur agricole au 31 décembre 2009.

Pour les contrats de salariés non cadres travaillant à temps complet, la moitié des CDI sont rémunérés au moins 10,70 euros l'heure en 2009 contre 9,90 euros l'heure pour les CDD (saisonniers ou non).

Mots-clés: salarié, saisonnier, contrat, rémunération, trajectoire d'emploi

Abstract:

On average, more than 300 000 contracts a day are in progress in the farming sector in 2009. More than a third are seasonal, and one fifth of the non seasonal contracts are fixed-term contracts. Between 2002 and 2009, the average number of seasonal fixed-term contracts is rising, at the cost of open-ended contracts. 43% of the average number of contracts are concluded in viticulture and culture of cereals. In fruits culture, the recourse to seasonal contracts is more important than in other specializations.

Among the employees of the farming sector who first signed a seasonal contract in 2007, half didn't signed another contract during the next two years. As for the employees who first signed a non-seasonal fixed-term contract in 2007, half are still non seasonal employees in the farming sector in 2008 (and a third in 2009). 59% of employees who first signed an open-ended contract in 2007 are still employees in the farming sector on december 31st, 2009.

Among the contracts of non-executive full-time employees, half of the open-ended contracts are paid at least 10.70 euros in 2009 (this amounts to 9.90 euros an hour for fixed-term contracts, whether they are seasonal or not).

Key words: employees, seasonal worker, employment contract, remuneration

Table des matières

1) Sources et champ de l'étude, définitions	9
a) Situation en 2009 sur l'ensemble du secteur agricole, selon le jour de l'année b) Répartition des contrats et saisonnalité de l'activité selon les spécialisations c) Localisation géographique des contrats (situation en 2009)	10 11
3) Comparaison du nombre de contrats entre 2002 et 2009	17
a) Dans l'ensemble du secteur agricole	17
b) Comparaison du nombre de contrats selon l'activité	18
4) Caractéristiques des signataires de contrats dans le secteur agricole	19
5) Durées des contrats	21
a) Durée des CDD saisonniers en 2009 (hors contrats vendanges)	23
b) Durée des CDD non saisonniers en 2009	24
c) Durées des CDI	
d) Evolution des durées des contrats	
e) Taux de rotation	
6) Rémunérations	30
a) Les CDD vendanges	31
b) Les autres CDD saisonniers	
c) Les CDD non saisonniers	
d) Les CDI	
7) Approche salarié	37
a) Comparaisons d'effectifs avec d'autres sources	
b) Trajectoires d'emploi des salariés présents en 2007, sur trois ans	
Annexes par spécialisations	44

1) Sources et champ de l'étude, définitions

Sources

Sauf indication contraire, les données utilisées sont les fichiers annuels de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), qui sont des fichiers exhaustifs de contrats salariés. Nous disposons des validités 2002 à 2009. Nous aurons également parfois recours aux enquêtes sur la structure des exploitations agricoles (enquêtes du SSP) dont le champ est restreint aux exploitations agricoles et ne comprend pas les services à la production.

Champ de l'étude

Le champ de l'étude porte sur le secteur agricole, défini à partir des fichiers de la MSA. Il comprend :

- les activités de production agricole : culture, élevage
- les activités de **diversification** : commerce et transformation de produits agricoles, activités touristiques (par exemple restauration, hébergement) au sein d'exploitations agricoles. L'activité de production agricole est une activité secondaire de ces établissements, c'est pourquoi ils sont classés dans les secteurs du commerce, de la transformation ou du tourisme.
- les activités de **services à la production** : ETA (entreprises de travaux agricoles), Cuma (coopératives d'utilisation de matériel agricole), groupements d'employeurs.

Les entreprises de travaux agricoles (ETA) effectuent toutes sortes de travaux pour le compte des agriculteurs: labours, semis, récoltes, ensilage, vendanges, débroussaillages...

Les coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma) permettent aux agriculteurs adhérents d'utiliser un matériel performant dont l'investissement ne se justifie pas sur une seule exploitation.

Les groupements d'employeurs : il s'agit d'associations constituées par de petites exploitations pour recruter un ou plusieurs salariés et les employer en commun. Le groupement permet de satisfaire les besoins en maind'oeuvre d'exploitations agricoles qui n'auraient pas, seules, les moyens de recruter. Les salariés du groupement d'employeurs effectuent des périodes de travail successives auprès de chacune des entreprises adhérentes au groupement.

Définitions

Mesures pour l'emploi

Pour l'emploi de salariés, les agriculteurs peuvent arbitrer entre deux mesures : la mesure «travailleur occasionnel » ou la réduction dite « Fillon ». Ces mesures permettent toutes deux de réduire les cotisations patronales de sécurité sociale, mais les conditions à remplir pour en bénéficier sont différentes.

- La mesure « travailleur occasionnel » concerne exclusivement les salariés embauchés pour réaliser des tâches temporaires, liées au cycle de la production agricole. La réduction s'applique pour une durée de 119 jours au maximum.
- La réduction Fillon concerne seulement les bas salaires : elle décroît avec le salaire versé, et devient nulle si le salaire atteint un certain seuil (1,6 smic). Elle n'est pas soumise à une limite de durée.

Critères pour distinguer les contrats saisonniers des contrats non saisonniers Dans cette étude, nous distinguons :

▶ <u>les contrats saisonniers</u>, liés à la saisonnalité des activités agricoles. Ce sont les contrats pour lesquels l'employeur bénéficie d'une exonération/réduction de charges spécifique aux travailleurs occasionnels, <u>ou</u> qui bénéficient de dispositifs spécifiques à l'emploi saisonnier (déclaration TESA par exemple). Par construction, les contrats saisonniers sont ici tous des CDD. En effet, nous ne pouvions pas repérer les contrats de travail intermittents (CTI). Les CTI sont des CDI conclus pour effectuer des travaux de courte durée, récurrents chaque année. Mais ces cas sont peu fréquents.

Parmi les contrats saisonniers, on peut distinguer les **CDD vendanges** des autres contrats. Les CDD vendanges durent au maximum un mois et sont signés exclusivement dans le but de réaliser des travaux de vendanges (préparatifs/réalisation des vendanges, travaux de rangement associés). Neuf CDD vendanges sur dix sont donc signés par des établissements employeurs dont l'activité principale est la viticulture (dans les autres cas, la viticulture est une activité secondaire).

➤ <u>les contrats non saisonniers</u>, qui regroupent les CDI (contrats à durée indéterminée) et les CDD non filtrés précédemment (CDD non saisonniers). 81% des CDD non saisonniers (et 83% des CDI) ont bénéficié de la réduction Fillon.

Ce filtre, qui sépare les contrats saisonniers des contrats non saisonniers, est opérant : les contrats classés saisonniers sont bien ceux liés à la saisonnalité de l'activité agricole (cf graphique page suivante).

2) Nombre de contrats

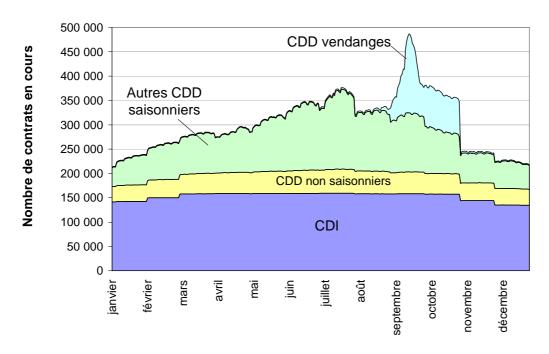
a) Situation en 2009 sur l'ensemble du secteur agricole, selon le jour de l'année

En 2009, on dénombre en moyenne 303 600 contrats salariés par jour dans le secteur agricole. Plus du tiers des contrats est lié à la saisonnalité des activités agricoles : 108 700 contrats en moyenne sont des contrats saisonniers et 194 900 des contrats non saisonniers.

Selon le jour de l'année, le nombre de contrats saisonniers en cours varie fortement (graphique cidessous). Il passe d'un rapport de un à sept entre le 1^{er} janvier et la mi-septembre (période de vendanges), variant ainsi entre 39 500 et 283 700. Au 1^{er} janvier 2009, 19% des contrats en cours sont des contrats saisonniers ; au 17 septembre, les contrats saisonniers représentent 58% des contrats en cours dans le secteur agricole. Un tiers des contrats en cours sont alors des CDD vendanges.

Le nombre de contrats non saisonniers varie beaucoup moins selon le jour de l'année. On en dénombre entre 167 500 et 209 000 en 2009. En moyenne, 79% des contrats non saisonniers sont des CDI et 21% sont des CDD.

Nombre de contrats en cours en 2009, par jour



	Minimum	Maximum	Moyenne
Contrats non saisonniers	167 500	209 000	194 900
CDD non saisonniers	31 500	49 800	41 600
CDI	134 800	159 300	153 300
Contrats saisonniers	39 500	283 700	108 700
CDD vendanges	1 200	161 900	16 000
autres CDD saisonniers	38 200	164 300	92 600
Tous contrats	212 100	487 000	303 600

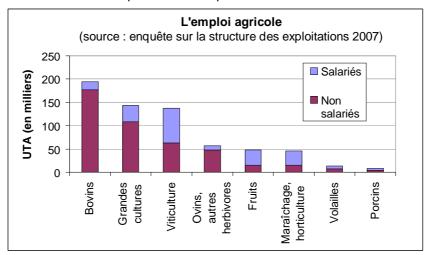
b) Répartition des contrats et saisonnalité de l'activité selon les spécialisations

Part du salariat dans la main d'œuvre, selon la spécialisation (hors services)

Pour connaître la part de la main d'œuvre salariée parmi la main d'œuvre totale, nous utilisons l'enquête sur la structure des exploitations 2007 (source SSP). Cette enquête auprès des exploitations couvre seulement le champ de la production agricole et la diversification (alors que notre champ d'étude initial comporte aussi les services à la production agricole). On mesure ici la main d'œuvre en unités de travail annuelles (UTA). Une UTA correspond au travail agricole effectué par une personne employée à plein temps pendant une année.

Le salariat représente 30% de la main d'œuvre des exploitations agricoles en 2007

En 2007, la main d'œuvre salariée (saisonnière ou non, familiale ou non) représente 30% des unités de travail annuelles totales des exploitations agricoles (secteur de la production agricole et de la diversification - hors services). Le reste de la main d'œuvre est non salarié. Cette part est toutefois très variable selon les spécialisations (tableau et graphique ci-dessous). Ainsi, dans l'élevage bovin, un peu moins de 9% des UTA sont salariées, contre 54% en viticulture et 67% dans la culture des fruits ou le maraîchage. La majorité de la main d'œuvre salariée travaille dans les secteurs de la viticulture, des grandes cultures (céréales) et des cultures de fruits et légumes. La part de main d'œuvre salariée augmente avec la taille de l'exploitation. Elle est également plus importante dans les exploitations sous forme sociétaire que dans les exploitations individuelles.



	% des UTA totales	Part des UTA salariées dans les UTA totales	% des UTA salariées
Bovins	25%	9%	7%
Grandes cultures	18%	25%	15%
Viticulture	17%	54%	31%
Culture-élevage	10%	16%	5%
Ovins,autres herbivores	7%	16%	4%
Culture de fruits	6%	67%	13%
Maraîchage, horticulture	6%	68%	13%
Polyculture	4%	36%	5%
Polyélevage	4%	14%	2%
Volailles	2%	47%	3%
Porcins	1%	47%	2%
Ensemble des exploitations	100%	30%	100%
Exploitation individuelle	47%	16%	25%
GAEC	16%	17%	9%
EARL	22%	40%	28%
Autre société (SCEA, SA, SARL,)	15%	75%	38%
Ensemble des exploitations	100%	30%	100%
taille <= 1 UTA	11%	5%	2%
1 UTA < taille <= 2 UTA	30%	11%	10%
2 UTA < taille <= 3 UTA	24%	19%	15%
taille > 3 UTA	35%	62%	72%
Ensemble des exploitations	100%	30%	100%

Source : Enquête sur la structure des exploitations 2007 ; champ : exploitations agricoles

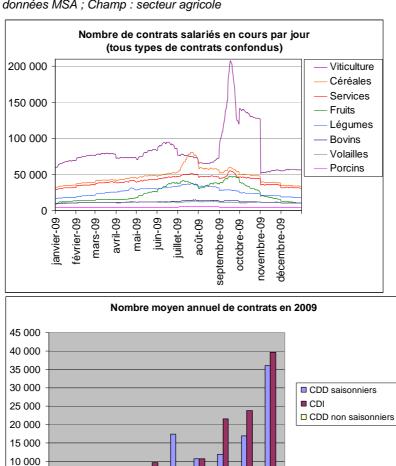
Répartition du nombre de contrats par activité en 2009 ; recours aux différents contrats

Retour sur les données MSA ; Champ : secteur agricole

5 000

Culture-élevage

Volailles Bovins



	CDD non							
	CDD saisor	nniers	CDI		saisonniers		Tous contrats	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Année 2009	moyen	%	moyen	%	moyen	%	moyen	%
Production agricole	94 500	87	122 000	80	30 600	73	247 100	81
Culture	85 400	79	92 100	60	23 100	55	200 600	66
Céréales	17 000	16	23 800	16	6 200	15	47 000	15
Légumes	10 600	10	10 700	7	4 800	12	26 100	9
Fruits	17 400	16	5 500	4	1 800	4	24 700	8
Viticulture	36 000	33	39 700	26	7 500	18	83 100	27
Autres cultures	4 500	4	12 400	8	2 700	6	19 600	6
Elevage	6 600	6	23 000	15	5 900	14	35 500	12
Bovins	2 500	2	7 600	5	1 900	5	12 000	4
Porcins	400	0	3 600	2	700	2	4 700	2
Volailles	2 600	2	7 100	5	1 700	4	11 400	4
Autres élevages	1 000	1	4 800	3	1 600	4	7 400	2
Culture-élevage	2 500	2	6 800	4	1 600	4	10 900	4
Services	11 900	11	21 500	14	7 600	18	41 000	14
Diversification	2 200	2	9 700	6	3 300	8	15 200	5
Secteur agricole	108 700	100	153 300	100	41 600	100	303 600	100

Services

Légumes

Fruits

Diversification

Nombre moyen de contrats sur une année : c'est la moyenne sur les différents jours de l'année du nombre de contrats en cours. La part dans le total d'un type de contrat donné (CDI, CDD, saisonnier, non saisonnier...) est le rapport du nombre moyen de contrats de ce type par le nombre moyen de contrats.

Viticulture et culture de céréales sont les spécialisations agricoles qui concluent le plus de contrats En 2009, viticulture et culture de céréales représentent en moyenne respectivement 27% et 15% des contrats salariés en cours (saisonniers ou non) conclus dans le secteur agricole. Ces deux spécialisations ont un recours important à la fois aux contrats saisonniers et aux contrats non saisonniers. En moyenne annuelle, parmi les contrats salariés conclus en viticulture, 48% sont des CDI, 17% des CDD vendanges, 26% d'autres CDD saisonniers et 9% des CDD non saisonniers. En culture de céréales, 51% des contrats sont des CDI et 36% des CDD saisonniers. En viticulture, les contrats saisonniers sont surtout utiles lors des vendanges, mais aussi l'hiver pour la taille et le soin des vignes. En grandes cultures, on a surtout recours aux salariat saisonnier l'été, lors des moissons. Viticulture et grandes cultures sont aussi les secteurs qui ont le plus recours aux prestataires de services (ETA, Cuma - cf définitions), et cette utilisation est en forte augmentation.

La culture de fruits est la spécialisation qui a le plus recours aux contrats saisonniers

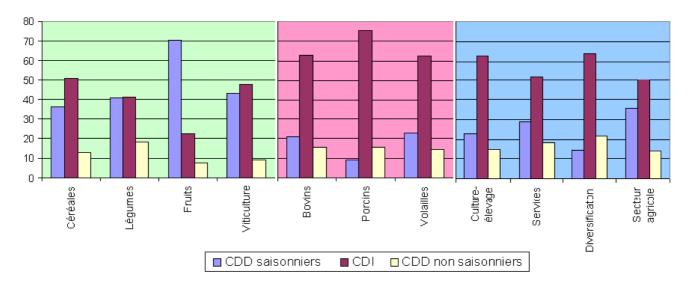
Dans le maraîchage et la culture de fruits, deux tiers des unités de travail sont salariées. Ce sont les spécialisations agricoles qui ont le plus recours aux salariat. En culture de fruits, le recours aux saisonniers est très important : 70% des contrats (en moyenne annuelle) sont des CDD saisonniers. Ils sont surtout utilisés en été (récolte des pêches, abricots, cerises) et en automne (pommes, poires, prunes) (cf graphique). En culture de légumes, les employeurs ont recours à tous types de contrats : en moyenne sur 2009, 41% des contrats sont des CDI, 41% des CDD saisonniers et 18% des CDD non saisonniers. Le recours aux saisonniers s'étale davantage sur l'année (du printemps à l'automne) que dans les autres secteurs.

Un très faible recours au salariat dans l'élevage bovin

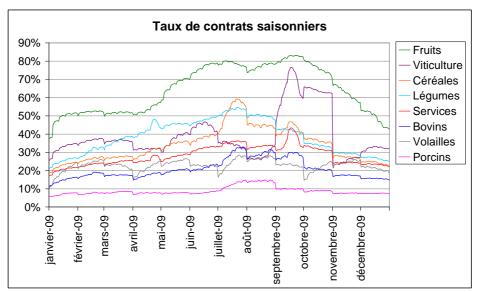
L'élevage bovin est la spécialisation agricole la plus importante en terme d'emploi, mais seules 9% de ses unités de travail sont salariées. En 2009, 63% des contrats en cours en moyenne étaient des CDI, 21% des CDD saisonniers, et 16% des CDD non saisonniers. Le recours aux contrats saisonniers est un peu plus élevé en été à cause des travaux réalisés sur les cultures de fourrages, l'entretien du territoire. 30% des contrats en cours sont alors des CDD saisonniers.

Dans les autres élevages, le recours au salariat est plus important que dans l'élevage bovin. Ainsi, dans les élevages de porcins ou de volailles, 47% des unités de travail sont salariées. Le recours aux saisonniers est par contre très faible dans l'élevage porcin (le plus faible de tous les secteurs : 9% des contrats sont saisonniers en moyenne en 2009). Il est un peu plus élevé dans l'élevage de volailles (23%). Globalement, en élevage le taux de CDI est très élevé (75% dans l'élevage porcin, 62% en élevage de volailles).

Part moyenne des différents contrats utilisés en 2009, par spécialisation (en %)



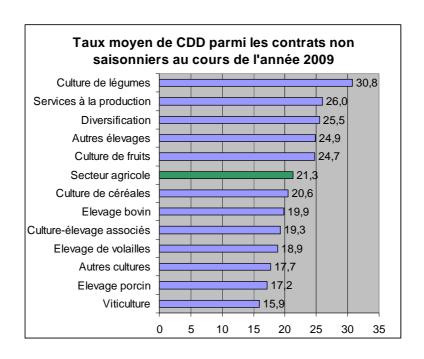
Si l'on rapporte le nombre de contrats saisonniers en cours au nombre total de contrats en cours (ie contrats saisonniers <u>et</u> non saisonniers), c'est dans la culture des fruits que le recours aux contrats saisonniers est le plus important. Dans ce secteur, le taux de contrats saisonniers varie ainsi entre 37% et 83% selon le jour de l'année 2009 : c'est davantage qu'en viticulture, même en période de vendanges. En effet, comme nous l'avons vu, c'est aussi dans le secteur viticole que l'on retrouve le plus d'emplois salariés non saisonniers.



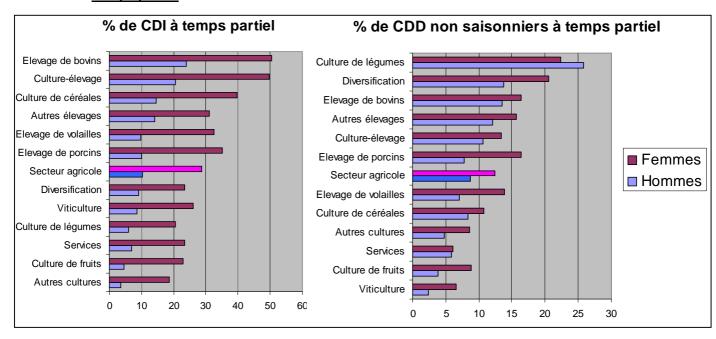
Probabilités qu'un contrat soit un CDD non saisonnier, un CDD vendange ou un autre CDD saisonnier plutôt qu'un CDI, selon les caractéristiques de l'établissement employeur

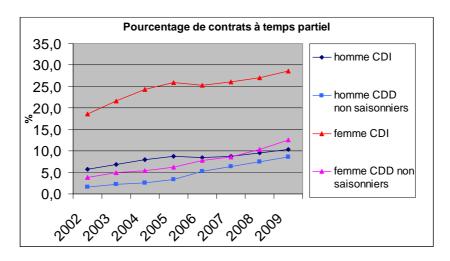
		Odd ratios	
	CDD non saisonnier / cdi	CDD vendange / cdi	Autre CDD saisonnier / cdi
Constante	0,58	0,07	2,83
Culture de céréales	1,00	1,00	1,00
Culture de légumes	1,60	0,36	2,27
Culture de fruits	1,31	1,64	8,55
Viticulture	0,69	67,61	1,30
Autres cultures	0,81	0,25	1,16
Elevage de bovins	0,79	0,32	0,53
Elevage de porcins	0,69	0,04	0,23
Elevage de volailles	0,84	0,11	1,07
Autres élevages	1,07	0,26	0,36
Culture-élevage	0,82	1,08	0,61
Services	1,64	12,44	1,07
Diversification	1,27	5,47	0,75
Exploitation individuelle	1,00	1,00	1,00
Société agricole	0,98	1,43	1,20
Gpt d'employeurs	0,86	0,43	1,53
Autre société (Sa, sarl,)	1,04	0,99	0,51
Taille etab. =< 1 ETP	1,00	1,00	1,00
1 ETP < taille etab< 3ETP	0,80	0,81	0,86
3 ETP < taille_etab < 10 ETP	0,91	0,70	0,79
taille etab. > 10 ETP	1,08	0,72	0,68

Lecture: Pour obtenir la probabilité moyenne qu'un contrat soit un CDD plutôt qu'un CDI, on multiplie la valeur de la constante par les probabilités (odd ratios) associées aux caractéristiques de l'établissement employeur. Exemple: en moyenne, dans une exploitation individuelle spécialisée en culture de céréales qui embauche 1 ETP salarié ou moins, il y a 2,83 fois plus de chances qu'un contrat soit un CDD saisonnier (hors contrats vendanges) plutôt qu'un CDI. Dans une exploitation individuelle spécialisée cette fois en culture de légumes et embauchant toujours 1 ETP salarié ou moins, il y a 2,83 * 2,27 = 6,42 fois plus de chances qu'un contrat soit un CDD saisonnier (hors contrats vendanges) plutôt qu'un CDI.



Temps partiel



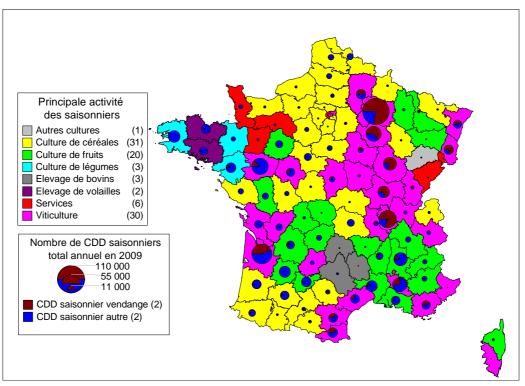


c) Localisation géographique des contrats (situation en 2009)

Il s'agit ici du nombre total annuel de contrats ayant eu cours en 2009.

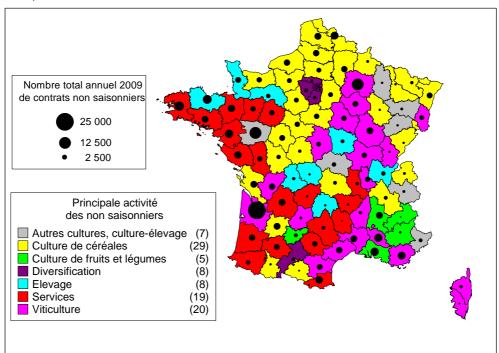
Contrats saisonniers

Les départements viticoles sont ceux où l'on embauche le plus de salariés saisonniers. La Marne, la Gironde et le Rhône concentrent à eux seuls 21,8% des CDD saisonniers en 2009 (et 47,5% des CDD vendanges).



Contrats non saisonniers (CDD et CDI)

On retrouve une majorité de contrats non saisonniers dans les départements viticoles et céréaliers, ainsi que dans l'ouest de la France, où la spécialisation dominante est l'élevage (qui requiert peu de salariés) et où les salariés non saisonniers sont plutôt embauchés par des entreprises de services (ETA, Cuma,...). Les éleveurs peuvent en effet déléguer à des prestataires de services leurs travaux de culture ou d'autres travaux techniques (services relatifs à la reproduction animale, calibrage des œufs, contrôle laitier, entretien des étables et des poulaillers...).



3) Comparaison du nombre de contrats entre 2002 et 2009

a) Dans l'ensemble du secteur agricole

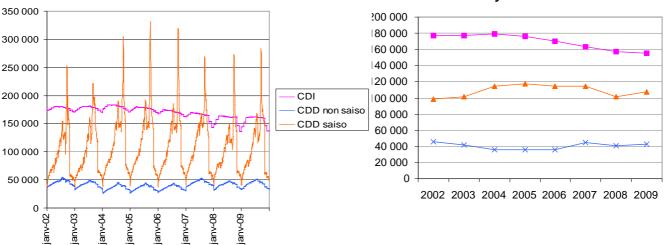
Dans les exploitations agricoles, le nombre d'unités de travail annuelles a baissé de 17% entre 2000 et 2007 (source : enquêtes structure , SSP - champ de la production agricole et de la diversification -). Cette baisse de l'emploi va de pair avec une augmentation de la productivité du travail dans la branche agriculture (+2,2% par an entre 2000 et 2007 ; source : comptes nationaux). Toutefois, le salariat s'est relativement maintenu, avec une baisse de seulement 6% des UTA salariées, contre 21% des UTA non salariées. La part du salariat (en UTA) dans la main d'œuvre des exploitations agricoles passe ainsi de 27% à 30% entre 2000 et 2007.

La légère baisse de l'emploi salarié évoquée ci-dessus se traduit par une baisse de 5% du nombre moyen annuel de contrats entre 2002 et 2009 (champ : secteur agricole, données MSA). Cette baisse touche en réalité les CDI (-12% entre 2005 et 2009). Le nombre moyen de CDD saisonniers se maintient quant à lui autour de 40 000. Concernant les CDD saisonniers, leur nombre moyen a augmenté de 9% entre 2002 et 2009. Entre ces deux années, le taux moyen de CDI dans l'ensemble des contrats est ainsi passé de 55 à 51%, tandis que celui des CDD saisonniers est passé de 31 à 35%.

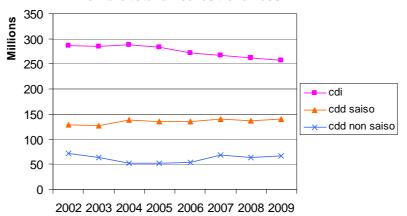
Le nombre d'heures totales travaillées en CDI a baissé de 10% entre 2002 et 2009, de 7% pour les CDD non saisonniers et a augmenté de 9% pour les CDD saisonniers.

Nombre de contrats en cours par jour

Nombre moyen annuel de contrats



Nombre total d'heures travaillées



b) Comparaison du nombre de contrats selon l'activité entre 2002 et 2009

Taux d'évolution du nombre moyen annuel de contrats entre 2002 et 2009 (en %)

	CDD saisonniers	CDD non saisonniers	CDI	Tous contrats
Culture de céréales	-1	-19	-15	-11
Culture de légumes	19	1	-19	-3
Culture de fruits	-12	-41	-35	-25
Viticulture	15	-3	-15	-3
Elevage bovin	25	67	23	29
Elevage porcin	7	47	-4	3
Elevage de volailles	1	20	-15	-8
Culture-élevage	-24	-2	-25	-22
Services à la production	195	-7	19	34
Diversification	12	61	32	34
Secteur agricole	9	-6	-12	-5

Taux d'évolution du nombre d'heures totales travaillées entre 2002 et 2009 (en %)

	CDD saisonniers	CDD non saisonniers	CDI	Tous contrats
Culture de céréales	-2	-24	-14	-12
Culture de légumes	25	-5	-20	-5
Culture de fruits	-8	-42	-32	-23
Viticulture	7	-1	-12	-5
Elevage bovin	24	61	21	27
Elevage porcin	8	47	-5	2
Elevage de volailles	14	20	-16	-9
Culture-élevage	-23	-6	-24	-22
Services à la production	226	1	25	39
Diversification	8	60	35	36
Secteur agricole	9	-7	-10	-5

Voir aussi en annexes les graphiques d'évolution par spécialisation.

Le nombre de contrats augmente dans les services à la production et les activités de diversification... Au sein des exploitations agricoles , le recours aux prestataires de services augmente, et les activités de diversification se développent. On observe donc une forte hausse du nombre de contrats dans ces deux secteurs entre 2002 et 2009 (+34% dans chacun des deux secteurs). La diversification est le secteur où le nombre de contrats non saisonniers a le plus augmenté (+39%). Dans les services, le nombre moyen de contrats saisonniers a été multiplié par trois entre 2002 et 2009, et le nombre moyen de CDI en cours a augmenté de 19%.

...et dans l'élevage bovin

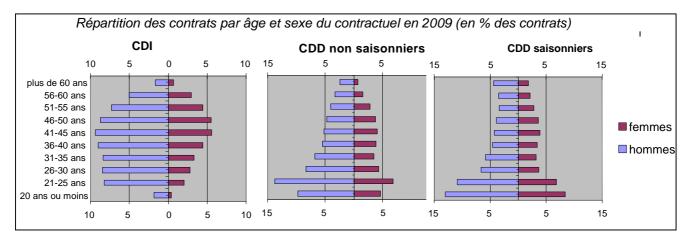
Entre 2002 et 2009, le nombre moyen de contrats salariés du secteur bovin a augmenté de près de 30% (la plus forte augmentation après services et diversification). Tous les types de contrats sont concernés. Mais on observe en parallèle une forte baisse de la main d'œuvre non salariée (UTA non salariées : -20% entre 2000 et 2007), tandis que la main d'œuvre salariée (surtout familiale) augmente (tableau ci-dessous). Une partie de la hausse du nombre de contrats pourrait ainsi être due aux non salariés qui se salarient.

Baisse du nombre de contrats en culture de fruits, culture-élevage et culture de céréales La culture de fruits est la spécialisation où l'on observe la plus forte baisse du nombre de contrats entre 2002 et 2009 (-25%), suivie de la culture-élevage et la culture de céréales. Tous les types de contrats sont concernés.

	E	volution des UTA	entre 2000 et 2007 (°	%)
Source : enquêtes sur la structure des		UTA salariés		
exploitations (SSP)		(saisonniers ou	dont UTA salariés	
	UTA totales	non) hors ETA	familiaux	dont autres salariés
Grandes cultures	-16	-16	-1	-18
Maraîchage	-16	-2	0	-2
Viticulture	-7	0	25	-2
Fruits	-18	-14	-5	-14
Bovins	-20	4	13	2
Porcins, volailles	-18	-7	-4	-7
Polyculture, polyélevage, culture-élevage	-24	-7	0	-8
Toutes orientations	-17	-7	8	-8

4) Caractéristiques des signataires de contrats dans le secteur agricole

En 2009, dans le secteur agricole, 68% des CDI sont signés par des hommes. Plus de 45% des signataires de CDD (saisonnier ou non) sont des jeunes de moins de 30 ans. 21% des signataires de CDD saisonniers ont 20 ans ou moins, contre 14% des signataires de CDD non saisonniers.



Ce sont dans les activités de diversification et le maraîchage que le pourcentage de femmes est le plus élevé (elles y représentent respectivement 52% et 46% des signataires de contrats, tous types de contrats confondus). Au contraire, elles sont largement minoritaires dans les secteurs de l'élevage porcin (où 27% des contrats sont signés par des femmes), des services à la production (28%), ou encore de l'élevage bovin (29%).

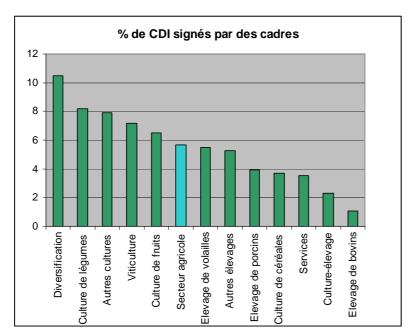
Parmi les signataires de contrats non saisonniers, on trouve davantage de jeunes (moins de 30 ans) en élevage bovin et porcin, en culture-élevage, dans les services et la diversification que dans les autres secteurs (cf tableau ci-dessous). Au contraire les contrats sont conclus par des salariés en moyenne plus âgés en culture de fruits, de légumes, en viticulture et en élevage de volailles. En culture de céréales, un tiers des signataires de CDD saisonniers ont moins de 20 ans (contre 17% en moyenne dans le secteur agricole), et 58% moins de 30 ans. On retrouve également davantage de contrats signés par de jeunes salariés saisonniers qu'ailleurs en élevage bovin, porcin, et en culture-élevage.

	% de contrats signés par des femmes					
Secteur agricole,	CDI CDD non CDD		Tous			
année 2009		saisonniers	saisonniers	contrats		
Culture de céréales	26	33	40	38		
Culture de légumes	42	46	47	46		
Culture de fruits	29	32	40	39		
Viticulture	32	37	40	39		
Autres cultures	40	48	50	47		
Elevage de bovins	25	22	31	29		
Elevage de porcins	27	27	27	27		
Elevage de volailles	46	43	34	37		
Autres élevages	41	48	39	42		
Culture-élevage	27	27	32	30		
Services	20	26	32	28		
Diversification	50	56	52	52		
Secteur agricole	32	36	40	38		

% de contrat	% de contrats signés par des salariés de moins de 30 ans						
Secteur agricole,	CDI	CDD non	CDD	Tous			
année 2009		saisonniers	saisonniers	contrats			
Culture de céréales	23	48	58	52			
Culture de légumes	16	37	51	44			
Culture de fruits	12	31	45	43			
Viticulture	14	34	43	40			
Autres cultures	19	46	51	41			
Elevage de bovins	34	59	54	50			
Elevage de porcins	27	56	57	43			
Elevage de volailles	14	44	33	31			
Autres élevages	28	53	54	44			
Culture-élevage	32	58	55	50			
Services	31	50	51	47			
Diversification	24	57	51	43			
Secteur agricole	22	46	48	44			

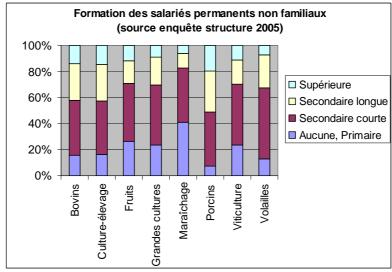
Les données MSA ne nous renseignent pas sur la qualification et la formation des salariés ; elles distinguent seulement les « employés » des « cadres » (attention cette nomenclature est une donnée MSA ; elle ne correspond pas à la PCS). Les employés regroupent essentiellement les ouvriers et techniciens agricoles.

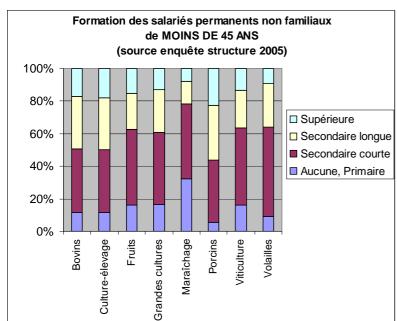
Il y a peu de cadres en CDD (0,25% des CDD non saisonniers du secteur agricole sont signés par des cadres, et pratiquement aucun CDD saisonnier). Environ 6% des CDI sont signés par des cadres en 2009. Ils sont davantage présents en diversification et dans la culture (sauf la culture de céréales) que dans l'élevage et les services.

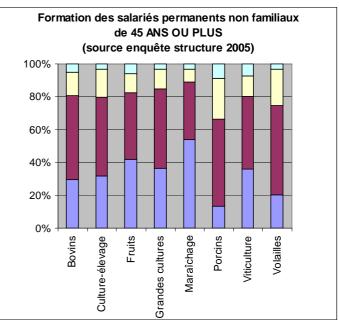


Pour avoir quelques informations sur la qualification et la formation des salariés, nous pouvons utiliser en complément les **enquêtes sur la structure des exploitations** (source SSP). Le champ est celui des **salariés non familiaux dits « permanents »** des exploitations agricoles (ie qui travaillent de façon régulière dans l'exploitation au cours de l'année), hors salariés des groupements d'employeurs. Les salariés permanents qui travaillent dans l'élevage (notamment l'élevage porcin) ont une formation plus longue que les autres ; au contraire, dans le maraîchage ils sont très peu qualifiés. Dans l'élevage porcin par exemple, la main d'œuvre doit être qualifiée car le travail peut être très technique : dans les ateliers de naissance des porcelets, une erreur peut mettre en péril l'équilibre financier de l'exploitation (taux de mortalité qui grimpe). On y trouve donc davantage de techniciens qu'ailleurs. Concernant les « cadres » (attention œtte notion n'est pas forcément identique à celle de la MSA : ici il s'agit de réponses à une enquête) on les retrouve plutôt dans les spécialisations où il y a beaucoup de salariés à encadrer, comme la culture de fruits par exemple. Cf graphiques en page suivante (on distingue deux classes d'âge car l'âge joue aussi sur la qualification)

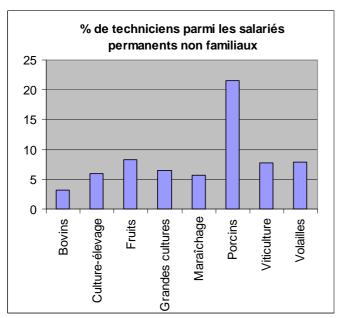
Formation des salariés permanents non familiaux (source : enquête structure 2005)

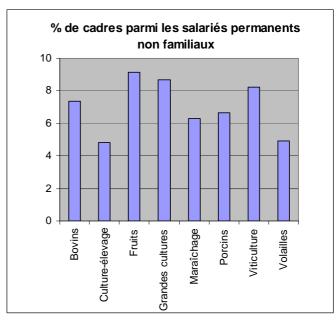






Qualification des salariés permanents non familiaux (source : enquête structure 2007)





5) Durées des contrats

Dans chacun des fichiers annuels, nous disposons de:

- la date de début d'activité dans l'année en cours : elle est comprise entre le 01/01 et le 31/12 de l'année considérée. Si la personne a commencé à travailler avant le 1er janvier, la date de début d'activité indiquée est le 1er janvier.
- la date de début de contrat : elle peut être antérieure au 1er janvier de l'année considérée et peut être utilisée pour calculer l'ancienneté du contrat.
- la date de fin d'activité dans l'année en cours : elle est comprise entre le 01/01 et le 31/12 de l'année considérée. Si la personne a continué à travailler après le 31 décembre, la date de fin d'activité indiquée est le 31 décembre.

Durée du contrat (ou ancienneté du contrat au 31/12 si le contrat se poursuit l'année suivante) = date de fin d'activité – date de début de contrat +1

NB : En 2008 le pourcentage de contrats se poursuivant en 2009 était de :

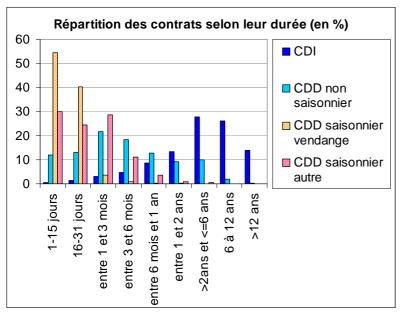
- 0,3% pour les CDD vendanges
- 4,0% pour les autres CDD saisonniers
- 19,7% pour les CDD non saisonniers
- 62,8% pour les CDI

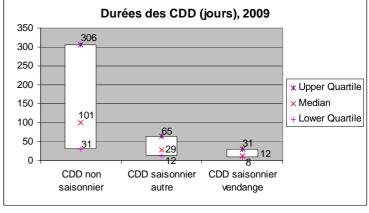
Durée / ancienneté des contrats en 2009, selon le type de contrat

Durée du contrat	Premier	Premier	Médiane	Troisième	Neuvième
	décile	quartile		quartile	décile
CDI (en années)	0,5	1,5	4,5	8,8	14,0
CDD non saisonnier (en jours)	12	31	101	306	905
CDD saisonnier vendange (en jours)	4	8	12	31	31
CDD saisonnier autre (en jours)	4	12	29	65	136

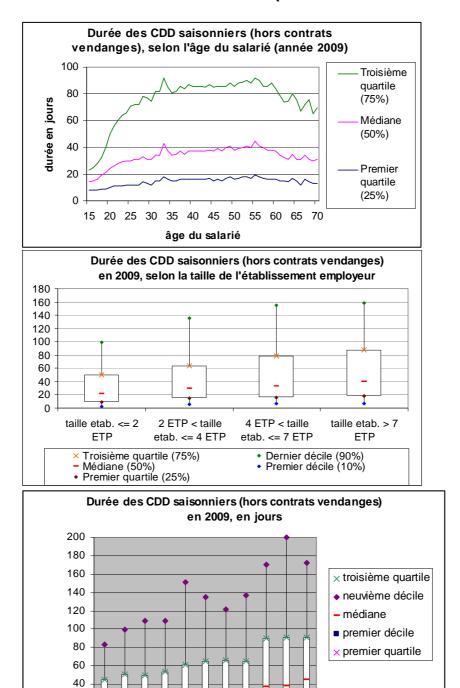
La durée des CDD vendanges est limitée à un mois au maximum. Un salarié peut éventuellement signer deux CDD vendanges à la suite chez un même employeur (mais pas plus de deux).

Concernant les autres CDD saisonniers, la moitié durent moins d'un mois. Les CDD non saisonniers sont généralement plus longs (la moitié durent plus de 100 jours). Quant aux CDI, la moitié duraient depuis plus de 4,5 ans en 2009.





a) Durée des CDD saisonniers en 2009 (hors contrats vendanges)



Nb: quand on contrôle les durées des CDD saisonniers (hors CDD vendanges) par l'âge et le sexe du salarié, la taille et la catégorie juridique de l'établissement employeur, on conserve le même classement des spécialisations (durée des CDD saisonniers les plus courtes en élevage de volailles, de bovins et les plus longues en diversification, services, culture de légumes).

fruits viticulture diversification

légumes services

20

volailles

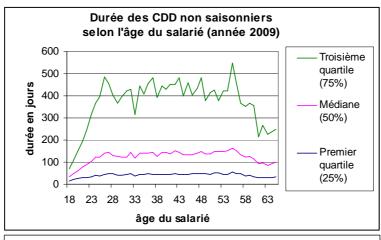
céréales

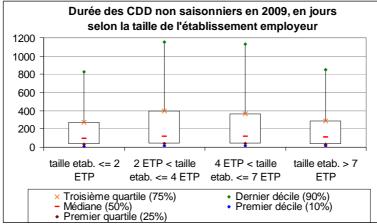
culture-élevage

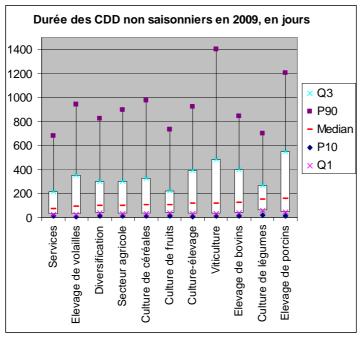
porcins

secteur agricole

b) Durée des CDD non saisonniers en 2009



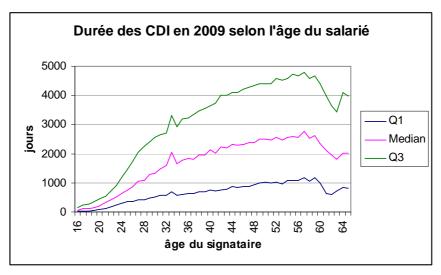




Nb: quand on contrôle les durées des CDD non saisonniers par l'âge et le sexe du salarié, la taille de l'établissement employeur (catégorie juridique non significative), on trouve des durées plus courtes que la moyenne dans les services à la production, l'élevage de volailles et la culture de fruits; les durées des CDD non saisonniers sont au contraire plus longues que la moyenne en élevage bovin, en élevage porcin, en culture-élevage, et dans une moindre mesure, en culture de légumes.

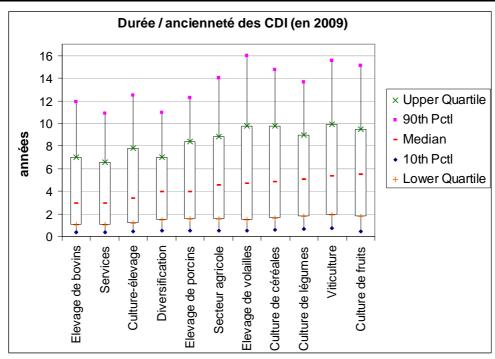
c) Durées des CDI

L'ancienneté d'un CDI dépend beaucoup de l'âge du salarié. Ainsi dans les spécialisations où on trouve un pourcentage de salariés âgés plus élevé que la moyenne, la durée moyenne des contrats est plus élevée. C'est le cas en culture de fruits, de légumes et en viticulture. C'est l'inverse en élevage bovin, porcin, dans les services, la diversification et la culture-élevage.

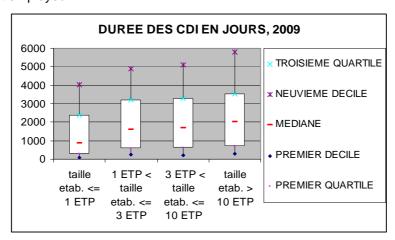


Age des signataires de CDI, en 2009, selon la spécialisation (en % des contrats)

CDI 2009	moins de	30 à 39	40 à 49	50 ans ou	Tous CDI
	30 ans	ans	ans	plus	
Culture de céréales	23	21	28	28	100
Culture de légumes	16	25	32	27	100
Culture de fruits	12	26	31	32	100
Viticulture	14	26	33	27	100
Elevage de bovins	34	20	24	22	100
Elevage de porcins	27	26	28	19	100
Elevage de volailles	14	23	35	28	100
Culture-élevage	32	20	26	22	100
Services	31	25	25	19	100
Diversification	24	29	27	21	100
Secteur agricole	22	24	29	25	100



Les durées des CDI varient également selon d'autres variables que l'âge, notamment la taille de l'établissement employeur.



Ci dessous les résultats d'une analyse de variance de la durée des CDI (effet de chaque variable toutes choses égales par ailleurs). On se restreint au champ des **employés** (hors cadres) travaillant à **temps complet.** NB : Les «employés » et les « cadres » se réfèrent ici à la nomenclature MSA qui ne coïncide pas avec la PCS.

Durée des CDI en 2009 (en jours)
Impact des caractéristiques de l'établissement employeur et du signataire

Constante	548
Services	67
Diversification	80
Culture de fruits	87
Culture de légumes	88
Elevage de volailles	88
Viticulture	88
Elevage de bovins	89
Culture-élevage	95
Elevage de porcins	102
Réf = Culture de céréales	100
Taille etab. > 7 ETP	127
4 ETP < taille etab. <= 7 ETP	121
2 ETP < taille etab. <= 4 ETP	118
Réf = taille etab. <= 2 ETP	100
Société	107
Réf = exploitant individuel	100
Femme	85
réf = homme	100
AGE 30 à 44 ans	251
AGE 45 à 55 ans	330
AGE 56 ans ou plus	348
Réf = AGE moins de 30 ans	100

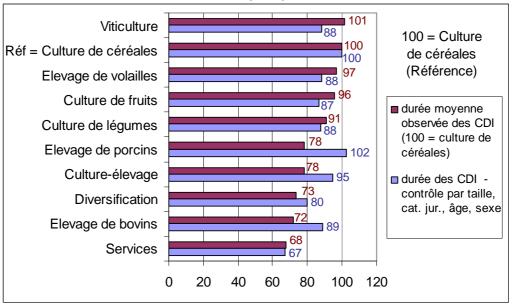
Champ: « employés » (hors « cadres ») à temps complet

Lecture : en moyenne, la durée d'un CDI d'un employé travaillant à temps complet est de 548 jours lorsque ce salarié est un homme de moins de 30 ans, travaillant en culture de céréales dans une exploitation individuelle qui a embauché en 2009 deux salariés ou moins (en ETP).

A taille et catégorie juridique de l'établissement égales et à âge et sexe identiques, la durée moyenne d'un CDI pour un employé à temps complet travaillant dans les services à la production est 33% inférieure à celle d'un salarié travaillant en culture de céréales.

En gris (élevage porcin) : différence non significative avec la référence au seuil de 5%.

Durée des CDI par spécialisation

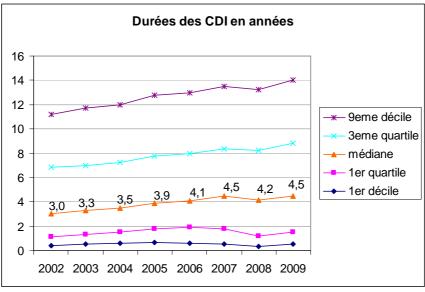


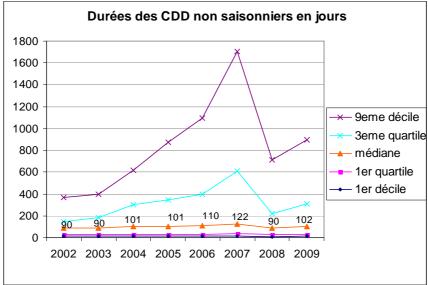
Champ: « employés » (hors cadres) à temps complet

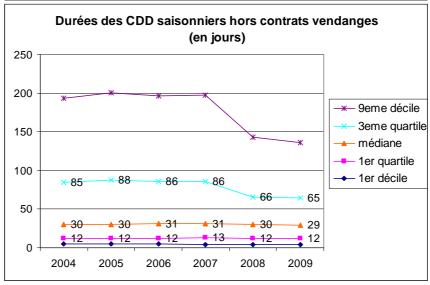
Lecture : En 2009, dans l'élevage porcin, l'ancienneté moyenne observée des CDI est 22% plus faible que dans la culture de céréales. Quand on corrige de certains effets de structure propre à chaque activité (âge et sexe des salariés, taille et catégorie juridique des établissements), l'ancienneté des CDI est en moyenne 2% plus élevée en élevage porcin qu'en culture de céréales. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que le besoin de main d'œuvre est important dans cette spécialisation (demande de travail supérieure à l'offre) ; les éleveurs porcins essaient de «fidéliser » leurs salariés.

d) Evolution des durées des contrats

En 2008 on observe les effets de la crise. Elle affecte davantage les contrats de courte durée.







e) Taux de rotation

Une autre façon d'évaluer la stabilité de l'emploi est d'étudier les taux de rotation. Plus ils sont élevés, moins l'emploi est stable.

Taux d'entrée = nombre d'entrées (débuts de contrats) dans l'année / nombre moyen annuel de contrats

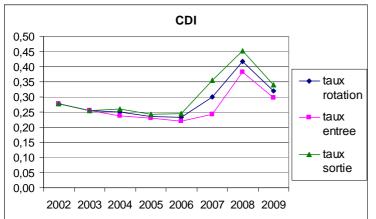
Taux de sortie = nombre de départs (fins de contrat) dans l'année / nombre moyen annuel de contrats Taux de rotation = (taux d'entrée + taux de sortie) / 2

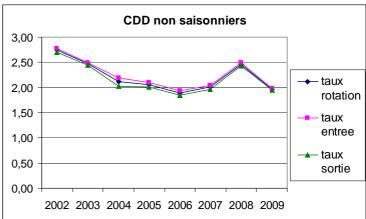
		CDD non	CDD
Taux de rotation en 2009	CDI	saisonniers	saisonniers
céréales	0,33	1,96	9,06
légumes	0,28	1,79	5,62
fruits	0,35	2,28	7,23
vigne	0,32	1,66	11,69
bovins	0,30	1,64	8,48
porcins	0,26	1,33	6,77
volailles	0,25	1,88	10,85
culture-élevage	0,30	1,69	8,53
services	0,42	2,65	6,06
diversification	0,29	1,94	6,31
Secteur agricole	0,32	1,96	8,78

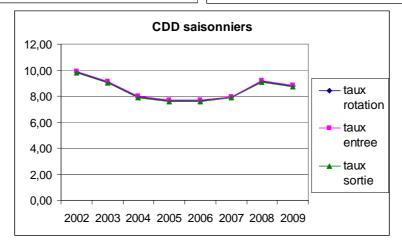
Parmi les CDI, c'est dans les services à la production, la culture de fruits et de céréales que le taux de rotation est le plus élevé. Il est au contraire le plus faible en élevage porcin et en élevage de volailles. On fait sensiblement les mêmes constats concernant les CDD non saisonniers.

Parmi les CDD saisonniers on retrouve un taux de rotation très fort en viticulture (CDD vendanges très courts), en élevage de volailles et de bovins et en culture de céréales (qui correspondent aux spécialisations où les CDD saisonniers sont les plus courts - cf graphique durées des CDD saisonniers). Au contraire il est plus faible en culture de légumes et dans les services, la diversification.

Quelque soit le type de contrat, les taux de rotation avaient tendance à baisser entre 2002 et 2006, puis ils ont connu une forte hausse en 2008 (crise).







6) Rémunérations

Rémunération horaire brute : elle est mesurée par le rapport du montant de rémunération brute du salarié avant prélèvement des cotisations de part ouvrière divisé par le nombre d'heures rémunérées. Le montant de rémunération inclut l'ensemble des rémunérations versées par l'employeur, dont les diverses primes (précarité, ancienneté, prorata vacances, heures supplémentaires ou autres avantages en nature)

Le nombre d'heures rémunérées inclut les heures supplémentaires pour l'ensemble des contrats, par contre il n'inclut les congés payés que pour les CDI.

Si la rémunération horaire est inférieure au smic, on la corrige (sur le nombre d'heures) pour la ramener au smic (sauf cas particuliers où il est possible d'avoir remunération horaire <smic : apprentis etc)

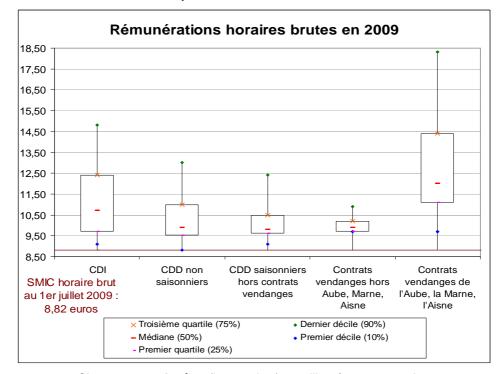
Des rémunérations diverses

L'étude des rémunérations horaires brutes sera restreinte ici au champ des « employés » (essentiellement ouvriers et techniciens agricoles) travaillant à temps complet. Les contrats des « cadres » (97% sont des CDI) sont en effet bien mieux rémunérés. Cf tableau ci-dessous, pour information. Les « employés » et les « cadres » se réfèrent ici à la classification MSA qui ne coïncide pas avec la PCS.

Rémunération horaire brute en 2009	Premier décile (10%)	Premier quartile (25%)	Médiane (50%)	Troisième quartile (75%)	Dernier décile (90%)
CDI des salariés à temps complet, dont:	9,10	9,80	10,90	12,90	16,40
CDI des employés (94%)	9,10	9,70	10,70	12,40	14,80
CDI des cadres (6%)	13,30	15,90	20,20	26,70	37,80

Parmi les contrats des « employés » à temps complet :

En 2009, la moitié des CDI sont rémunérés au moins 10,70 € l'heure contre 9,90 € l'heure pour la moitié des CDD (saisonniers ou non). Un quart des CDI sont payés plus de 12,40 € l'heure contre seulement 12% des CDD. Les contrats vendanges sont mieux rétribués dans les départements producteurs de champagne (Marne, Aube, Aisne) - soit 37% des contrats vendanges - où la rémunération horaire brute dépasse 12 € pour près de la moitié d'entre eux. A titre de comparaison le SMIC horaire brut était de 8,82 € au 1^{er} juillet 2009.



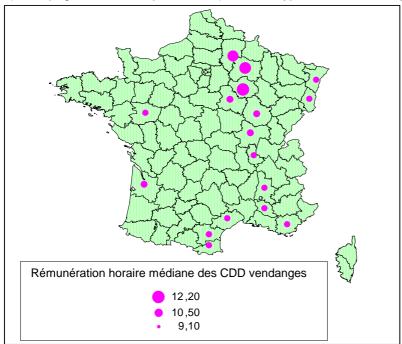
Champ: « employés » (hors cadres) travaillant à temps complet

Rémunération horaire brute en 2009	Premier	Premier	Médiane	Troisième	Dernier
	décile (10%)	quartile	(50%)	quartile (75%)	décile (90%)
		(25%)			
CDI	9,10	9,70	10,70	12,40	14,80
CDD, dont :	9,20	9,70	9,90	10,80	13,00
CDD non saisonniers	8,80	9,50	9,90	11,00	13,00
CDD saisonniers hors contrats vendanges	9,10	9,60	9,80	10,50	12,40
Contrats vendanges, dont :	9,70	9,80	10,20	11,60	14,30
Contrats vendanges hors Aube, Marne, Aisne	9,70	9,70	9,90	10,20	10,90
Contrats vendanges de l'Aube, la Marne, l'Aisne	9,70	11,10	12,00	14,40	18,30

Champ: « employés » (hors cadres) travaillant à temps plein

a) Les CDD vendanges

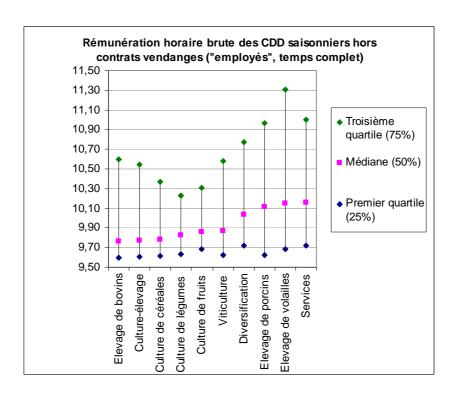
Comme nous l'avons vu, la rémunération des CDD vendanges dépend surtout de la région (Champagne / autres départements). C'est le type de contrat où il y a le moins de très bas salaires.



Champ : départements représentants plus de 1% des CDD vendanges signés en 2009.

b) Les autres CDD saisonniers

La rémunération des CDD saisonniers hors contrats vendanges est assez homogène : la moitié des CDD saisonniers ont une rémunération horaire brute comprise entre 9,60 et 10,50 euros/h en 2009. On note toutefois des rémunérations un peu plus élevées et dispersées en élevage de volailles, en élevage porcin ainsi que dans les services à la production et les activités de diversification. Elles sont au contraire très concentrées en culture de fruits et légumes. On note peu de différences selon l'âge, le sexe ou la taille de l'établissement employeur. Cf graphique et tableau ci-dessous.

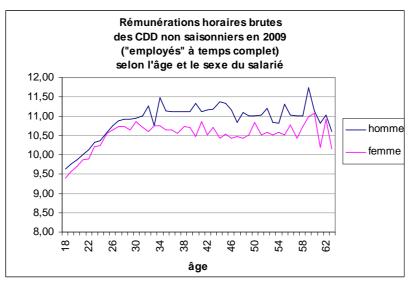


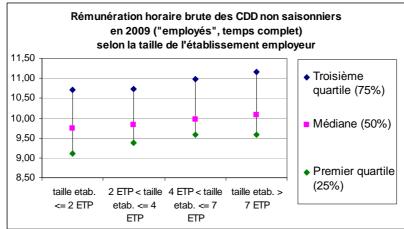
Rémunérations horaires brutes des CDD saisonniers hors contrats vendanges, année 2009, « employés » à temps complet

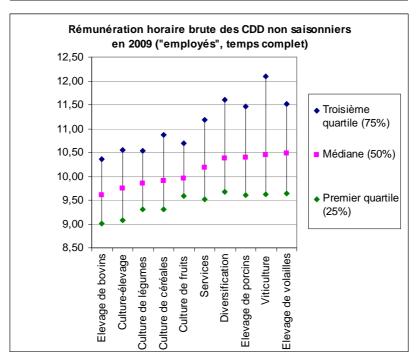
	Premier quartile (25%)	Médiane (50%)	Troisième quartile (75%)		
	Age du salarié				
25 ans ou moins	9,64	9,83	10,39		
26 à 55 ans	9,65	9,90	10,54		
plus de 55 ans	9,64	9,85	10,45		
	Sexe du salarié				
homme	9,66	9,92	10,62		
femme	9,64	9,81	10,29		
Taille de l'établissement employeur					
taille etab. <= 2 ETP	9,60	9,75	10,43		
2 ETP < taille etab. <= 4 ETP	9,63	9,79	10,38		
4 ETP < taille etab. <= 7 ETP	9,64	9,82	10,43		
taille etab. > 7 ETP	9,70	9,97	10,56		

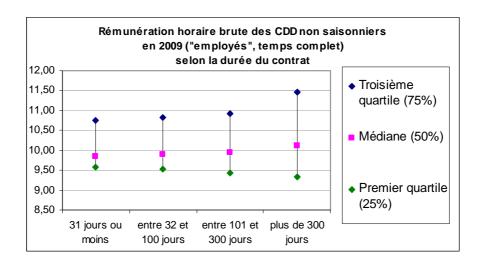
c) Les CDD non saisonniers

C'est le type de contrat où l'on trouve le plus de bas salaires : 10% des contrats ont une rémunération horaire brute de moins de 8,80 euros/heure en 2009, c'est à dire à peu près le smic (le smic horaire brut en 2009 était en moyenne de 8,77 euros/ heure). La rémunération horaire brute dépend de l'âge et du sexe du salarié, de l'activité et de la taille de l'établissement employeur. La dispersion des revenus augmente avec la durée des contrats.



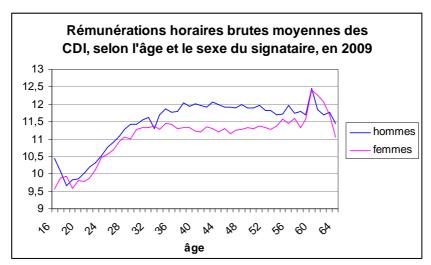




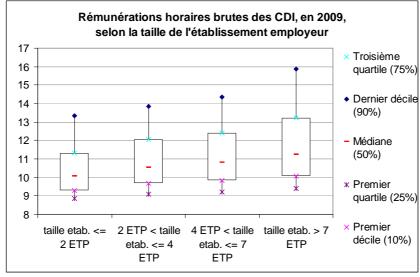


d) Les CDI

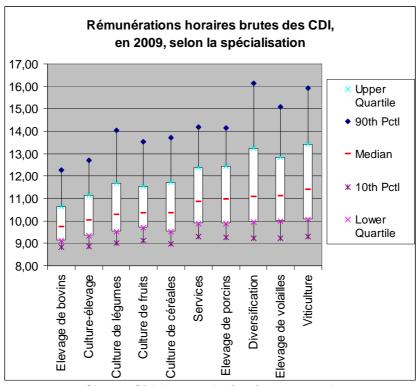
Les rémunérations horaires des CDI dépendent de l'âge (et du sexe) du salarié, de la taille, de l'activité et de la catégorie juridique de l'établissement employeur, ainsi que de l'ancienneté du contrat.



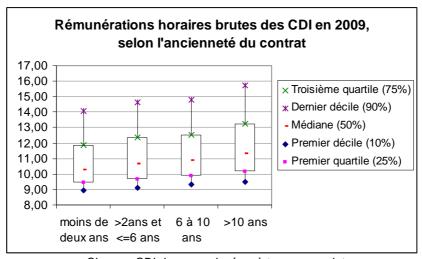
Champ: CDI des « employés » à temps complet



Champ: CDI des « employés » à temps complet



Champ: CDI des « employés » à temps complet

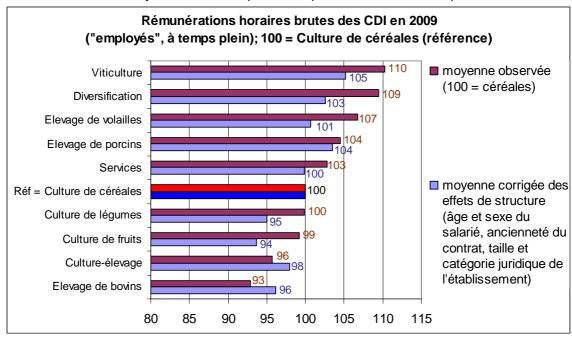


Champ : CDI des « employés » à temps complet

Impact de l'activité sur la rémunération horaire brute et l'ancienneté des CDI en 2009 Champ : « employés » à temps complet

Constante	9,77
Culture de fruits	94
Culture de légumes	95
Elevage de bovins	96
Culture-élevage	98
Services	100
Elevage de volailles	101
Diversification	103
Elevage de porcins	104
Viticulture	105
Culture de céréales	100
Taille etab. > 7 ETP	110
4 ETP < taille etab. <= 7 ETP	105
2 ETP < taille etab. <= 4 ETP	103
Taille etab. <= 2 ETP	100
Autre (société)	103
Exploitant individuel	100
35 ans ou plus	103
Moins de 35 ans	100
Femme	95
Homme	100
Ancienneté du CDI >10 ans	106
Ancienneté du CDI : 6 à 10 ans	103
Ancienneté du CDI >2ans et <=6 ans	102
Ancienneté du CDI : moins de deux ans	100

<u>Lecture</u>: Le tableau ci-contre présente l'impact de l'activité sur le salaire horaire brut, corrigé des effets de structure (âge et sexe des salariés; taille et statut juridique de l'établissement employeur, ancienneté des contrats). On compare les différentes spécialisations à une activité de référence: la culture de céréales. Par exemple, à âge et sexe de l'employé identiques et à taille et statut juridique de l'établissement identiques, la rémunération horaire brute moyenne des CDI est près de 5% plus élevée en viticulture qu'en culture de céréales.



Lecture: En 2009, dans l'élevage bovin, la rémunération horaire brute moyenne en CDI est 7% plus faible que dans la culture de céréales. Quand on corrige des effets de structure propre à chaque activité (âge et sexe des salariés, taille et catégorie juridiques des établissements), la rémunération horaire brute des CDI est en moyenne 4% plus faible en élevage bovin qu'en culture de céréales.

En élevage bovin et en culture-élevage, où près de la moitié des CDI sont conclus par des salariés de moins de 35 ans, on observe des rémunérations plus faibles que dans les autres spécialisations. L'effet négatif de la structure par âge des salariés y est aussi accentué par l'effet taille des exploitations, qui y sont généralement plus petites que dans les autres spécialisations (en terme d'ETP salariés). Cet effet « taille » joue au contraire positivement en viticulture, élevage de volailles et diversification, où l'on trouve beaucoup d'exploitations de grande taille, souvent sous forme sociétaire. En culture de fruits et légumes, bien que les exploitations soient également plus grandes que la moyenne, et les salariés en CDI plus âgés qu'ailleurs, les rémunérations sont assez faibles. Ceci peut être dû à la forte concurrence étrangère, qui pousse les producteurs à baisser leurs coûts salariaux. Dans l'élevage porcin, au contraire, les éleveurs essaient de « fidéliser » leurs salariés. La demande de travail est supérieure à l'offre, et la concurrence entre éleveurs est forte, surtout en Bretagne. Les éleveurs proposent donc des salaires assez élevés, d'autant que les salariés doivent être qualifiés (notamment dans les ateliers de naissance des porcelets).

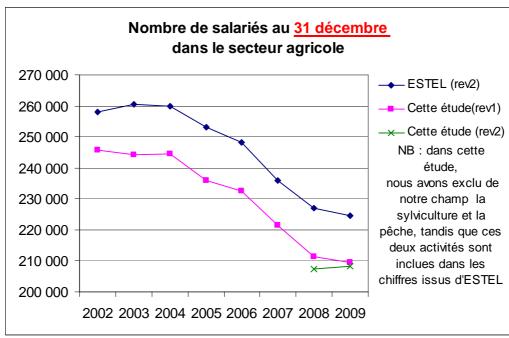
7) Approche salarié

a) Comparaisons d'effectifs avec d'autres sources

Sur notre champ d'étude, on dénombre en moyenne 286 600 salariés en 2009 dans le secteur agricole, services et diversification inclus (salariés saisonniers ou non). Comme pour le nombre de contrats, ce chiffre varie fortement au cours de l'année (à cause de la saisonnalité de l'activité agricole).

Le service statistique du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (SSP) fournit également des estimations d'emploi. L'enquête sur la structure des exploitations 2007 dénombre ainsi 173 300 salariés permanents, c'est-à-dire ayant travaillé de façon régulière, chaque semaine ou chaque mois, dans les exploitations agricoles au cours de la campagne 2006-2007. A titre de comparaison, les données MSA permettent d'estimer à 175 500 le nombre moyen de salariés ayant travaillé dans le secteur agricole en 2007 (hors services à la production, et hors salariés n'ayant signé que des contrats saisonniers).

Les données de la Mutualité Sociale Agricole (sur lesquelles se base cette étude) constituent également l'une des sources utilisées dans le dispositif ESTEL (estimations d'emploi localisées). Les estimations d'emploi salarié au 31 décembre fournies par ESTEL sur le champ du secteur 'Agriculture, sylviculture, pêche' (Naf 01) sont proches des résultats obtenus ici (6% d'écart en moyenne selon les années). La différence de champ due à la sylviculture et la pêche peut expliquer ces écarts. En outre, les estimations issues d'ESTEL et de cette étude suivent les mêmes évolutions (cf graphique cidessous).



b) Trajectoires d'emploi des salariés présents en 2007, sur trois ans

♦ Parmi les 653 500 salariés du secteur agricole dont le premier contrat en cours en 2007 est un CDD saisonnier, près de la moitié n'étaient présents qu'en 2007 (ils ne sont plus salariés du secteur agricole en 2008 ou 2009). Un tiers sont au contraire revenus les deux années suivantes.

	Est encore salarié agricole en 2008?	Est encore salarié agricole en 2009?	Nombre de salariés	% des salariés
Salariés dont le	non	non	299 292	46
premier contrat en	non	oui	42 655	7
cours en 2007 est un	oui	non	101 216	15
CDD saisonnier	oui	oui	210 337	32
	То	ous	653 500	100

91% n'ont signé que un/des CDD saisonnier(s) au cours de la période 2007-2008-2009. 6% ont conclu au moins un CDD non saisonnier mais pas de CDI, 3% ont conclu au moins un CDI.

Nombre de contrats conclus entre 2007 et 2009		Nombre de salariés	% des salariés
CDD non saisonniers	CDI		
aucun	aucun	593 239	91
au moins un	aucun	42 772	6
aucun	au moins un	12 615	2
au moins un	au moins un	4 874	1
To	us	653 500	100

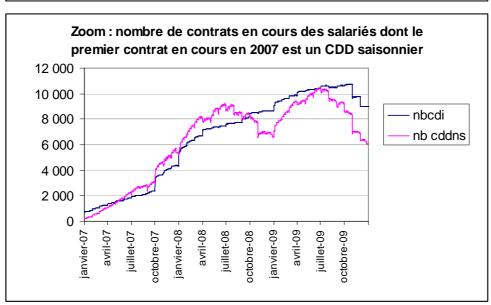
64% n'ont pas signé de CDD saisonnier dans l'établissement de leur premier CDD au cours des deux années suivantes.

Nombre de CDD saisonniers conclus dans le même établissement que le premier CDD saisonnier de 2007		Nombre de salariés	% des salariés
En 2008	En 2009		
aucun	aucun	416 971	64
aucun	au moins un	25 975	4
au moins un	aucun	95 605	15
au moins un au moins un		114 949	18
1	ous	653 500	100

43% n'ont eu qu'un seul employeur, celui du premier CDD saisonnier, en 2007.

Nombre d'employeurs saisonniers		Nombre de	% des	
en 2007	en 2008	en 2009	salariés	salariés
un	aucun	aucun	280785	43,0
un	aucun	un	32212	4,9
un	aucun	plusieurs	5231	0,8
un	un	aucun	78017	11,9
un	un	un	99993	15,3
un	un	plusieurs	12523	1,9
un	plusieurs	aucun	8836	1,4
un	plusieurs	un	11541	1,8
un	plusieurs	plusieurs	11703	1,8
plusieurs	aucun	aucun	32738	5,0
plusieurs	aucun	un	4912	0,8
plusieurs	aucun	plusieurs	2235	0,3
plusieurs	un	aucun	12435	1,9
plusieurs	un	un	12466	1,9
plusieurs	un	plusieurs	6644	1,0
plusieurs	plusieurs	aucun	6919	1,1
plusieurs	plusieurs	un	9876	1,5
plusieurs	plusieurs	plusieurs	24434	3,7
	Tous salariés	•	653500	100,0





◆ Parmi les 87 555 salariés du secteur agricole dont le premier contrat en cours en 2007 est un CDD non saisonnier, à peine la moitié sont encore salariés non saisonniers dans le secteur agricole en 2008 (et un tiers en 2009).

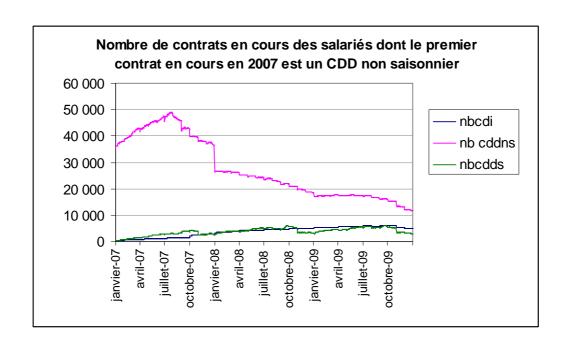
Le salarié est encore salarié		Nombre de salariés	% des salariés
agricole non saisonnier?			
En 2008	En 2009		
non	non	44 581	51
non	oui	2 574	3
oui	non	13 766	16
oui	oui	26 934	31
To	us	87 855	100

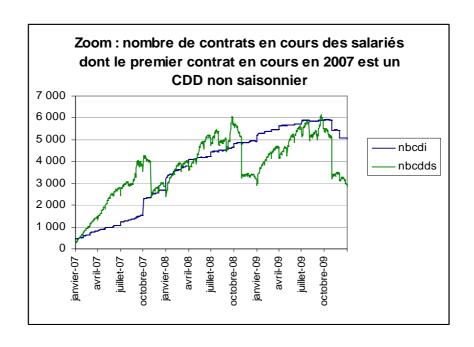
Un quart ont signé en plus de ce CDD non saisonnier un ou plusieurs CDD saisonniers entre 2007 et 2009.

Nombre de CDD saisonniers conclus entre 2007 et 2009	Nombre de salariés	% des salariés
aucun	64 004	73
un	9 928	11
plusieurs	13 923	16
Tous	87 855	100

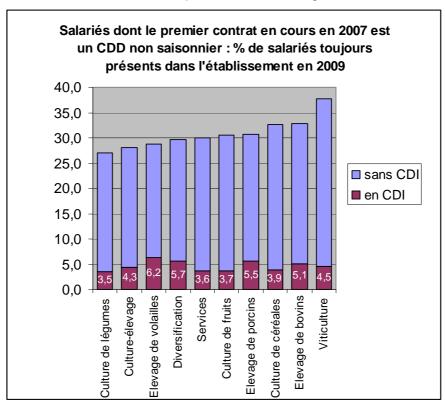
10% ont eu accès à un CDI en 2007, 2008 ou 2009, dont 57% chez le même employeur que leur CDD. 34% ont signé au moins un autre CDD non saisonnier, mais pas de CDI.

Nombre de contrats conclus entre 2007 et 2009		Nombre de salariés	% des salariés
CDD non saisonniers	CDI		
un	aucun	48 567	55
un	au moins un	5 508	6
plusieurs	aucun	30 129	34
plusieurs	au moins un	3 651	4
	Tous	87 855	100





Les salariés en CDD non saisonnier obtiennent plus facilement un CDI dans l'établissement où ils effectuent ce CDD si cet établissement est spécialisé dans l'élevage, la viticulture ou la diversification.



Si on s'intéresse aux contrats signés par ces salariés au sein de l'établissement où ils ont effectué leur CDD non saisonnier, on obtient les parcours suivants :

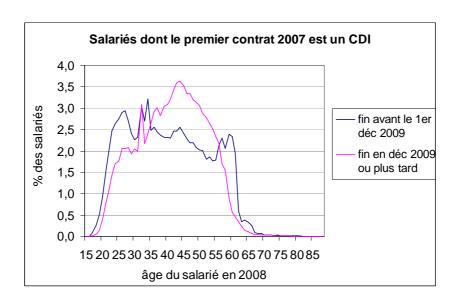
- 57% des salariés n'ont conclu que ce CDD non saisonnier entre 2007 et 2009
- 17% ont signé un deuxième CDD non saisonnier, et pas d'autre contrat par la suite
- 5% ont signé 3 CDD non saisonniers
- 4% ont signé un CDD saisonnier après leur CDD non saisonnier, puis pas d'autre contrat
- 4% ont signé un CDI après leur CDD non saisonnier et pas d'autre contrat ensuite
- 13% ont eu d'autres parcours

♦ Concernant les **179 129 salariés dont le premier contrat en cours en 2007 est** <u>un CDI</u>, 48% sont encore sous ce contrat au 31 décembre 2009.

Le salarié est -il toujours salarié agricole non saisonnier au 31 décembre 2009?	Nombre de salariés	% des salariés
Oui, dont	105 296	59
Toujours sous le même CDI	85 221	48
Sous un autre contrat	20 075	11
Non, dont :	73 833	41
dernier contrat non saisonnier en 2007	24 413	14
dernier contrat non saisonnier en 2008	18 621	10
dernier contrat non saisonnier en 2009	30 799	17
Tous	179 129	100

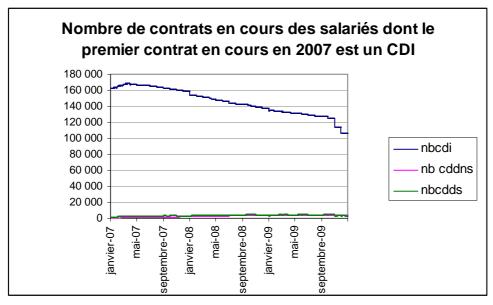
11% sont encore salariés dans le secteur agricole, mais ont changé de contrat. Ces salariés qui ont changé de contrat sont en moyenne plus jeunes de 3 ans que les salariés qui ont gardé le même CDI. 42% ont eu une période d'inactivité entre leurs deux contrats. 58% ont changé d'employeur. Dans 82% des cas, leur deuxième contrat est encore un CDI.

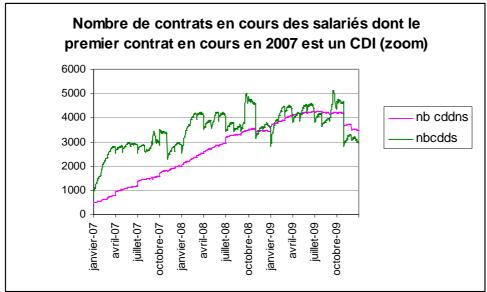
Les autres (41%) ont quitté la sphère agricole au cours de la période 2007-2009. Parmi ces derniers, on trouve davantage de salariés de moins de 30 ans et de salariés de plus de 56 ans (âge en 2008) que parmi les salariés toujours actifs fin 2009 (graphique ci-dessous). Les fins de CDI pourraient donc être dues en partie aux départs à la retraite, mais aussi au départ des jeunes (pour s'installer comme chef d'exploitation? Ou pour changer de trajectoire professionnelle? Ou est-ce une période de chômage?).



Parmi les salariés dont le premier contrat en cours en 2007 est un CDI, 11% ont conclu au moins un CDD saisonnier entre 2007 et 2009.

Nombre de CDD saisonniers conclus entre 2007 et 2009	Nombre de salariés	% des salariés
aucun	159 657	89,1
un	8 197	4,6
plusieurs	11 275	6,3
Tous	179 129	100,0





Pluriactivité : la pluriactivité d'entend ici comme le cumul de contrats simultanés auprès de plusieurs employeurs agricoles.

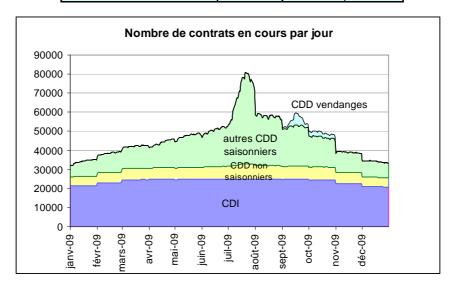
		Salariés dont le 1er contrat en cours en 2007 est	
		un CDI	un CDD non saisonnier
% de salariés ay	ant connu une période de		
pluriactivité entre le 01/01/2007 et le 31/12/2009		5,6	3,1
Si période de	Premier quartile	88	27
pluriactivité, durée	Médiane	365	89
de cette période	Troisième quartile	1005	334

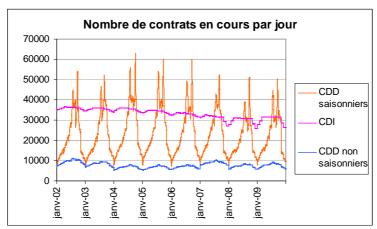
Annexes:

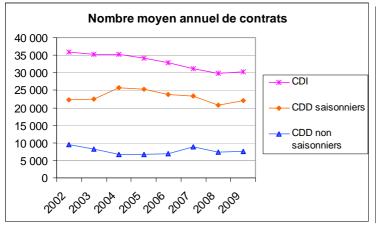
Statistiques par spécialisations

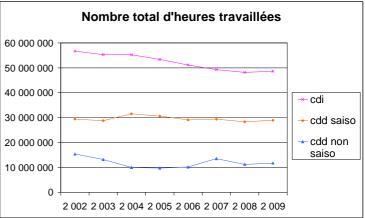
Culture de céréales

	Nombre de contrats en cours selon le jour de l'année		
Année 2009, céréales	Minimum	Maximum	
Contrats non saisonniers	25 700	32 900	30 000
CDD non	4 700	8 000	6 200
CDI	20 900	24 900	23 800
Contrats saisonniers	5 900	47 900	17000
CDD vendanges	100	6 400	500
autres CDD saisonniers	5 900	47 800	16 400
Tous contrats	32 000	80 800	47 000
Taux de contrats saisonniers	19%	59%	34%



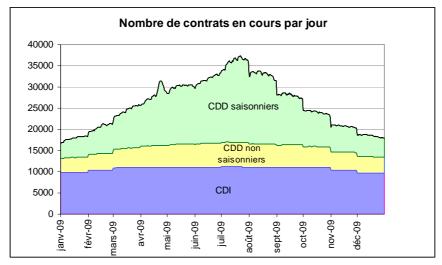


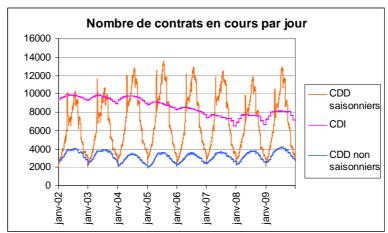


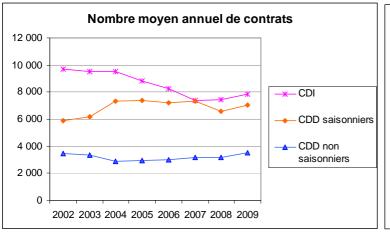


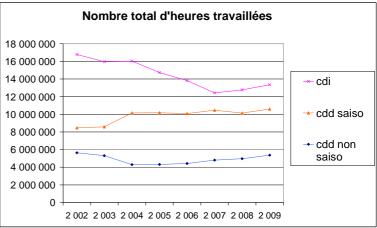
Culture de légumes

	Nombre de contrats en cours, selon le jour de l'année		
Année 2009, culture de			
légumes	Minimum	Maximum	Moyenne
Contrats non saisonniers	13 100	17 000	15 500
CDD non saisonniers	3 300	5 800	4 800
CDI	9 700	11 200	10 700
Contrats saisonniers	3 500	20 400	10 600
CDD vendanges	0	200	0
autres CDD saisonniers	3 500	20 400	10 600
Tous contrats	16 600	37 400	26 100
Taux de contrats saisonniers	21%	55%	39%



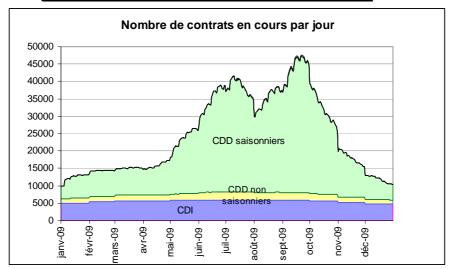


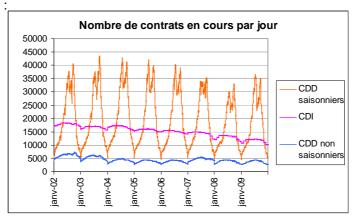


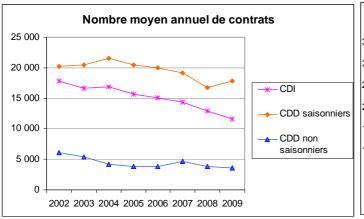


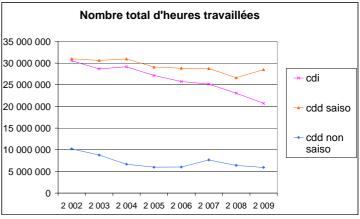
Culture de fruits

	Nombre de contrats en cours, selon le jour de l'année		
Année 2009, culture de fruits	Minimum	Maximum	Moyenne
Contrats non saisonniers	5 900	8 300	7 300
CDD non saisonniers	1 200	2 400	1 800
CDI	4 700	5 800	5 500
Contrats saisonniers	3 600	39 600	17 400
CDD vendanges	0	500	100
autres CDD saisonniers	3 600	39 200	17 300
Tous contrats	9 800	47 600	24 700
Taux de contrats saisonniers	37%	83%	65%



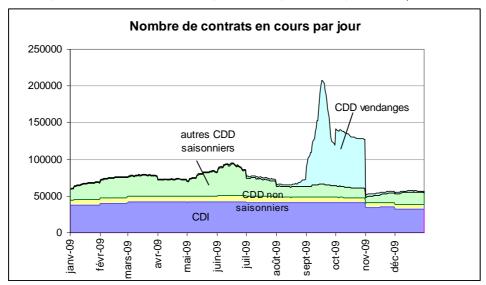


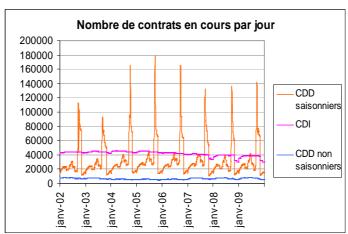


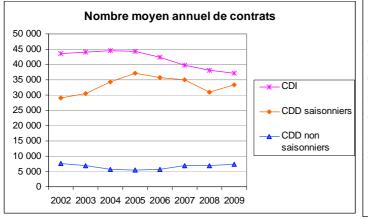


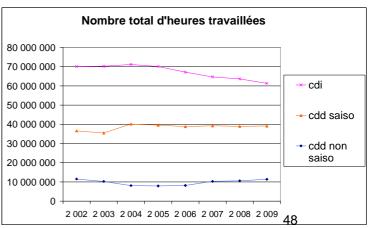
Viticulture

	Nombre de contrats en cours, selon le jour de l'année		
Année 2009, viticulture	Minimum	Maximum	Moyenne
Contrats non saisonniers	38 200	50 800	47 200
CDD non	5 500	9 200	7 500
CDI	32 500	41 600	39 700
Contrats saisonniers	10 900	159 100	36 000
CDD vendanges	1 000	141 400	14 400
autres CDD saisonniers	7 700	43 100	21 600
Tous contrats	51 000	207 800	83 100
Taux de contrats saisonniers	21%	77%	39%



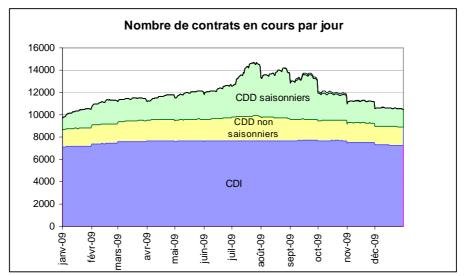


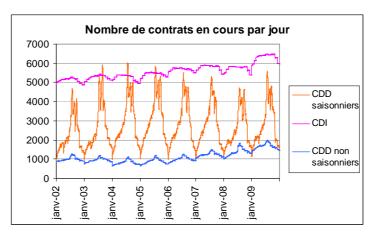


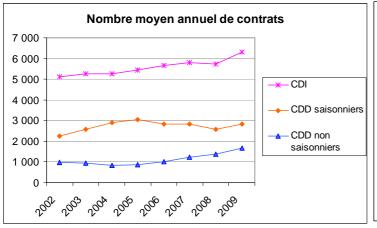


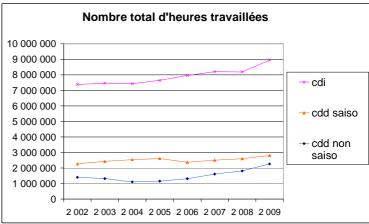
Elevage bovin

	Nombre de contrats en cours, selon le jour de l'année		
Année 2009, élevage bovin	Minimum	Maximum	Moyenne
Contrats non saisonniers	8 600	9 900	9 400
CDD non saisonniers	1 500	2 200	1 900
CDI	7 100	7 700	7 600
Contrats saisonniers	1 100	4 800	2500
CDD vendanges	0	200	0
autres CDD saisonniers	1 100	4 800	2 500
Tous contrats	9 700	14 700	12 000
Taux de contrats saisonniers	11%	33%	21%



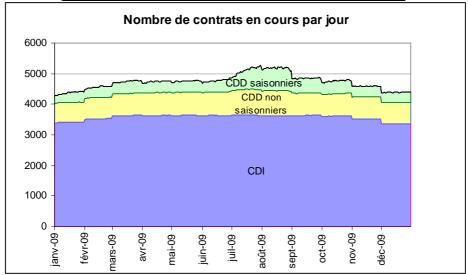


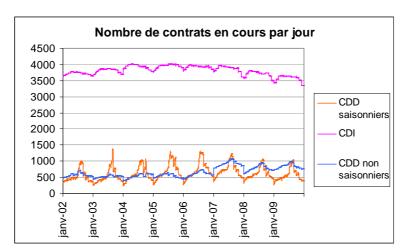


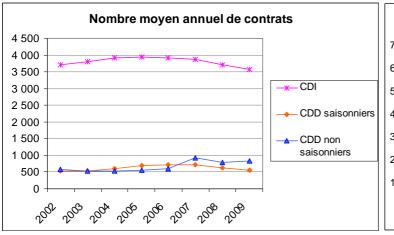


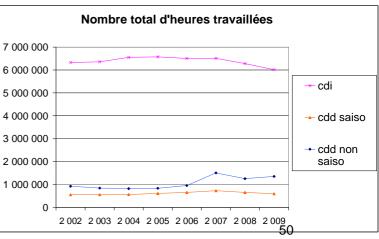
Elevage porcin

	Nombre de contrats en cours,		
	selon le jour de l'année		
Année 2009, élevage porcin	Minimum	Maximum	Moyenne
Contrats non saisonniers	4 000	4 500	4 300
CDD non	600	900	700
CDI	3 400	3 700	3 600
Contrats saisonniers	200	800	400
CDD vendanges	0	0	0
autres CDD saisonniers	200	800	400
Tous contrats	4 300	5 300	4 700
Taux de contrats saisonniers	6%	15%	9%



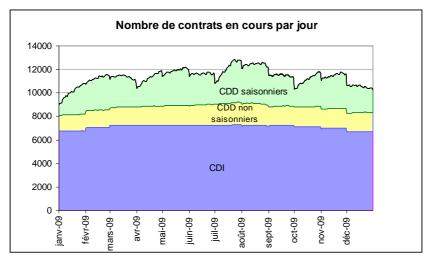


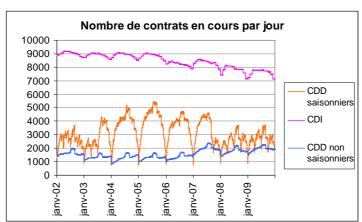


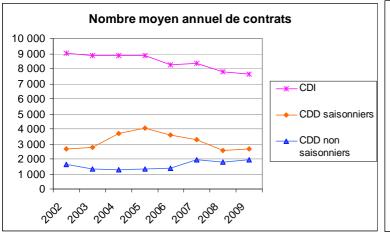


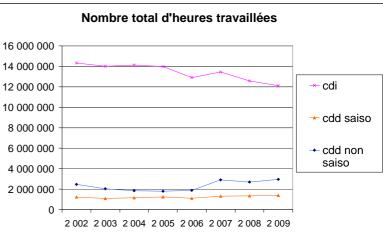
Elevage de volailles

	Nombre de contrats en cours, selon le jour de l'année		
Année 2009, élevage de volailles	Minimo	Massinasson	Marrana
Contrats non saisonniers	Minimum 8 100	Maximum 9 200	Moyenne 8 800
Contrats non saisonners	0 100	9 200	0 000
CDD non saisonniers	1 300	1 900	1 700
CDI	6 700	7 300	7 100
Contrats saisonniers	900	3 700	2600
CDD vendanges	0	100	0
autres CDD saisonniers	900	3 700	2 600
Tous contrats	9 000	12 900	11 400
Taux de contrats saisonniers	10%	29%	23%



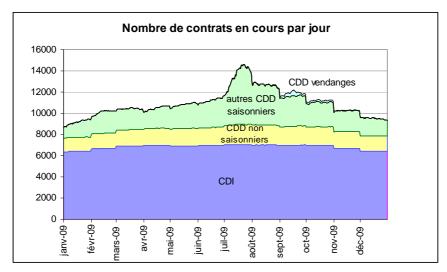




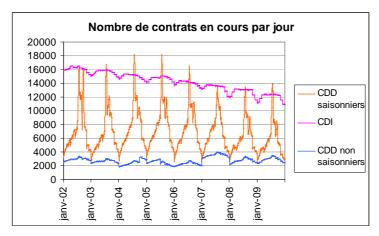


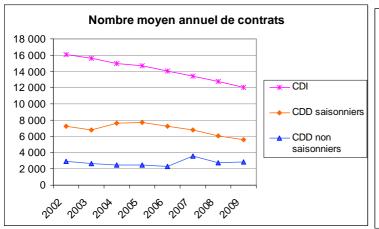
Culture-élevage

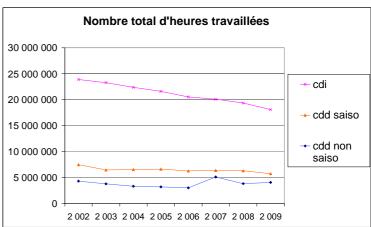
	Nombre de contrats en cours,		
	selon le jour de l'année		
Année 2009, culture-élevage	Minimum	Maximum	Moyenne
Contrats non saisonniers	7 600	9 000	8 500
CDD non saisonniers	1 300	2 000	1 600
CDI	6 300	7 000	6 800
Contrats saisonniers	1 100	5 700	2400
CDD vendanges	0	500	0
autres CDD saisonniers	1 000	5 700	2 400
Tous contrats	8 700	14 600	10 900
Taux de contrats saisonniers	12%	39%	22%



Evolution 2002-2009

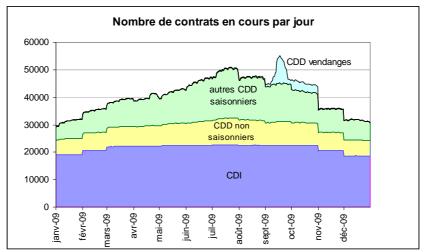


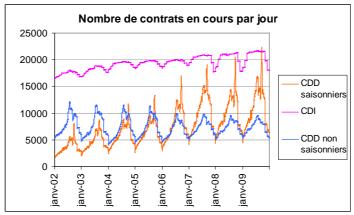


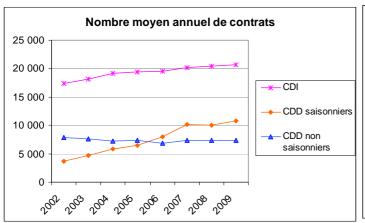


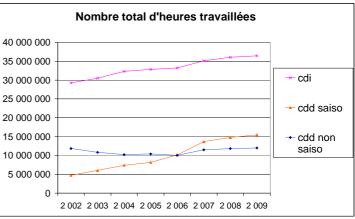
Services à la production

	Nombre de contrats en cours, selon le jour de l'année		
Année 2009, services à la			
production agricole	Minimum	Maximum	Moyenne
Contrats non saisonniers	24 100	32 500	29 100
CDD non	5 400	9 900	7 600
CDI	18 600	22 600	21 500
Contrats saisonniers	5 100	23 900	11 900
CDD vendanges	100	9 900	800
autres CDD saisonniers	4 900	18 200	11 100
Tous contrats	29 300	55 100	41 000
Taux de contrats saisonniers	17%	43%	28%









Activités de diversification

	Nombre de contrats en cours,		
Année 2009, secteur agricole Contrats non saisonniers	Minimum 11 400	Maximum 13 900	Moyenne 13 100
CDD non saisonniers	2 400	4 000	3 300
CDI	9 000	10 000	9 700
Contrats saisonniers	800	5 000	2 200
CDD vendanges	0	2 600	200
autres CDD saisonniers	800	3 100	2 000
Tous contrats	12 300	18 500	15 300
Taux de contrats saisonniers	7%	27%	14%

